

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2026 ?

POURQUOI DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Les bourses nationales sont destinées, sous conditions de ressources, à vous aider financièrement à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

COMMENT PRÉPARER VOTRE DEMANDE ?

En amont, **IL EST INDISPENSABLE QUE VOUS AYEZ FAIT VOTRE DECLARATION D'IMPÔT 2026 SUR LES REVENUS 2025**. En effet, c'est votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 qui sera nécessaires à l'étude de votre demande.

QUAND DEPOSER VOTRE DEMANDE ?

- **Au moment de l'inscription** de votre enfant en 6^{ème}, vous pouvez consentir à l'examen automatique de votre droit à bourse, démarche à privilégier puisqu'elle est valable pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant dans le second degré qui permet une étude automatique chaque année de votre droit, sans démarche supplémentaire les années suivantes.
- A défaut, à la rentrée scolaire 2026 au collège, du 1^{er} septembre au 17 octobre 2026, en faisant une demande en version papier ou dématérialisée via le site « Educonnect » (demande en ligne uniquement pour les collèges publics). Le collège de votre enfant fera une communication dans les jours qui suivent la rentrée.

Toute l'information sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Votre enfant va entrer au collège en septembre 2026 ?

POURQUOI DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Les bourses nationales sont destinées, sous conditions de ressources, à vous aider financièrement à assumer les frais de scolarité de votre enfant.

COMMENT PRÉPARER VOTRE DEMANDE ?

En amont, **IL EST INDISPENSABLE QUE VOUS AYEZ FAIT VOTRE DECLARATION D'IMPÔT 2026 SUR LES REVENUS 2025**. En effet, c'est votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 qui sera nécessaires à l'étude de votre demande.

QUAND DEPOSER VOTRE DEMANDE ?

- **Au moment de l'inscription** de votre enfant en 6^{ème}, vous pouvez consentir à l'examen automatique de votre droit à bourse, démarche à privilégier puisqu'elle est valable pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant dans le second degré qui permet une étude automatique chaque année de votre droit, sans démarche supplémentaire les années suivantes.
- A défaut, à la rentrée scolaire 2026 au collège, du 1^{er} septembre au 17 octobre 2026, en faisant une demande en version papier ou dématérialisée via le site « Educonnect » (demande en ligne uniquement pour les collèges publics). Le collège de votre enfant fera une communication dans les jours qui suivent la rentrée.

Toute l'information sur : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>